

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT ALU

Référence 75-31

Selon la Directive de la CEE 1907/2006/CE, article 31

Date de révision : 18/05/2011

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance/préparation

METAFLUX® NETTOYANT ALU

Utilisation de la préparation : Nettoyant

Identification de la société/entreprise (dénomination sociale)

SODITEC
24, rue Joseph Marie Jacquard
F- 67400 ILLKIRCH

Téléphone : 03 88 55 29 40
Télécopie : 03 88 67 85 40

Numéro d'appel d'urgence/service d'information

ORFILA (Information I.N.R.S) 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation est considérée non dangereuse au sens de la directive 1999/45/EC

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Désignation chimique :

Nettoyant acqueux.

Composants selon règlement CE n° 648/2004 :

Agent de surface non ionique	< 5 %
------------------------------	-------

Utilisation : Nettoyant.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation :

Amener la victime au grand air, position stable.

Contact avec la peau :

Laver abondamment avec de l'eau et du savon ; ensuite protéger avec une crème si nécessaire.

Contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un médecin.

Ingestion :

Rincer à l'eau et donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Tous moyens connus.

Moyens d'extinction inappropriés :

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement

Inonder d'eau. Empêcher le liquide concentré de se déverser dans les égouts.

Méthode de nettoyage/récupération

Recueillir le liquide avec des liants pour liquides. Eliminer les résidus avec beaucoup d'eau.

7. STOCKAGE ET MANIPULATION

Manipulation

Informations pour une manipulation sans danger : Maintenir l'emballage bien fermé.

Stockage

Exigences aux entrepôts et récipients : Protéger du gel.

Classe de stockage VCI (Allemagne) : 12

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

La préparation ne contient pas de quantités significatives de composants avec une valeur VME.

VME = Valeur moyenne d'exposition (MAK)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Protection individuelle :

Protection des mains :

Des gants protecteurs résistant aux produits chimiques (EN 374) cas de contact répétitif et de longue durée, par ex. en nitrile épaisseur 0.4 mm/durée 480 min
Durée de résistance à la rupture : Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection hermétiques en cas de danger des projections (EN 166).

Mesures générales pour protection et hygiène :

Séparer des denrées alimentaires et de luxe.

Ôter immédiatement les vêtements contaminés ou éclaboussés.

Information supplémentaire relative à la protection des mains: Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	Liquide
Couleur	Claire
Odeur	Faible
Point d'ébullition	98 °C
Point de solidification	0 °C
Point d'éclair	N'est pas applicable
Température d'allumage	N'est pas applicable
Intervalle d'explosivité	N'est pas applicable
Masse volumique	1,03 g/ml (20 °C)
Hydrosolubilité	Miscible à l'eau pour chaque proportion
Valeur du pH	7,5 (100 g/l H ₂ O.)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique :

La préparation est stable si utilisée comme prévue.

Réactions dangereuses :

La préparation est stable si utilisée comme prévue.

Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux si la préparation est utilisée comme prévue.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité	N'est pas disponible
Sensibilisation	N'est pas disponible

Information supplémentaire : Classification selon la procédure de calcul.

Effets locaux : Irritation de la peau possible si le contact avec la préparation est de longue durée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Comportement dans les installations de traitement :

La préparation ne cause pas d'incidents dans les installations de traitement d'eaux résiduaires.

Biodégradable :

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à plus de 90 %

Exempt de AOX (composés halogénés org. adsorbables)

Exempt de phosphates.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandation

Les prescriptions administratives locales concernant le déversement sont à respecter. Après neutralisation, amener les résidus dans les installations de traitement d'eaux résiduaires.

Code déchets pour la préparation :

07 06 01	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques. Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses.
----------	--

Code déchets concernant les emballages contaminés :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

15 01 02	Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes). Emballages en matières plastiques.
----------	--

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport routier/ferroviaire (ADR/RID) : Pas réglementé/marchandise non-dangereuse.

Transport par navire de mer : Pas réglementé/marchandise non-dangereuse.

Transport aérien : Pas réglementé/marchandise non-dangereuse.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Marquage selon le règlement sur les substances dangereuses incl. les directives de la CE (67/548 CEE et 1999/45/CE)

Symboles/indication des dangers N'est pas applicable

Les phrases R N'est pas applicable

Les phrases S N'est pas applicable

Prescriptions nationales :

Catégorie du danger pour l'eau (Allemagne) : 1 (comporte un faible danger pour l'eau) auto-évaluation selon VwVws – règlement allemand).

VOC 1999/13/CE : 0 %

Ce produit satisfait aux critères du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

16. AUTRES INDICATIONS

/

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques et doit être utilisé avec prudence. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités. Toute responsabilité est exclue.